

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R53-2021-080

PUBLIÉ LE 30 JUILLET 2021

Sommaire

ARS /	
R53-2021-07-26-00002 - RAA 1er semestre 2021 Renouvellements	
autorisations sanitaires (2 pages)	Page 3
préfecture de région /	
R53-2021-07-01-00009 - Arrêté modificatif - interimaire DRAJES -	
Délégation signature services Rectorat de Rennes (2 pages)	Page 6
R53-2021-07-30-00001 - Décision portant attribution du label de librairie	
indépendante de référence (1 page)	Page 9

ARS

R53-2021-07-26-00002

RAA 1er semestre 2021 Renouvellements autorisations sanitaires



Liberté Égalité Fraternité



Direction de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance Direction adjointe de l'hospitalisation Département de l'offre de soins hospitalière Pôle autorisations

Objet: Publication RAA

Liste établie pour publication au recueil des actes administratifs des autorisations d'équipements matériels lourds ou d'activités de soins renouvelées (art. R6122-41 du code de la santé publique)

Renouvellements d'autorisation d'équipement matériel lourd :

- Par application des dispositions de l'article L. 6122-10 du code de la santé publique, les autorisations suivantes sont renouvelées :
- L'autorisation accordée au GIE IMAGER pour exploiter un TEP installé sur le site de Pontchaillou à Rennes est renouvelée le 11 janvier 2021. Ce renouvellement prendra effet le 22 février 2022.
- L'autorisation accordée au Centre hospitalier des Pays de Morlaix pour exploiter un scanner installé sur le site de Morlaix est renouvelée le 1^{er} février 2021. Ce renouvellement prendra effet le 24 octobre 2021.
- L'autorisation accordée au GCS Centre d'Imagerie Médicale de la Côte d'Emeraude pour exploiter un scanner installé sur le site du Centre d'Imagerie de la Découverte à Saint Malo est renouvelée le 26 février 2021. Ce renouvellement prendra effet le 30 mai 2022.
- L'autorisation accordée au CHRU de Brest pour exploiter une IRM polyvalente de 1,5 tesla installée sur le site de l'Hôpital Morvan à Brest est renouvelée le 19 mars 2021. Ce renouvellement prendra effet le 15 juin 2021.
- L'autorisation accordée au CHRU de Brest pour exploiter une IRM polyvalente de 3 teslas installée sur le site de la Cavale Blanche à Brest est renouvelée le 19 mars 2021. Ce renouvellement prendra effet le 9 juin 2021.
- L'autorisation accordée au GIE Imagerie Médicale du Pays de Guingamp pour exploiter un scanner installé sur le site du CH de Guingamp est renouvelée le 18 mai 2021. Ce renouvellement prendra effet le 24 décembre 2021.
- L'autorisation accordée au CHRU de Rennes pour exploiter un scanner installé sur le site de Pontchaillou est renouvelée le 28 juin 2021. Ce renouvellement prendra effet le 5 octobre 2021.

Renouvellements d'autorisation d'activités de soins :

- Par application des dispositions de l'article L. 6122-10 du code de la santé publique, les autorisations suivantes sont renouvelées :
 - L'autorisation accordée à la Fondation AUB Santé pour exercer l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra-rénale sous la modalité « unité d'auto-dialyse

assistée » sur le site de Brest est renouvelée le 7 janvier 2021. Ce renouvellement prendra effet le 19 juin 2021.

- L'autorisation accordée à la Fondation AUB Santé pour exercer l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra-rénale sous la modalité « unité de dialyse médicalisée » sur le site de Carhaix est renouvelée le 7 janvier 2021. Ce renouvellement prendra effet le 27 avril 2021.
- L'autorisation accordée à la Fondation ILDYS pour exercer l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra-rénale sous la modalité « hémodialyse en centre » pour adultes et enfants sur le site de Perharidy est renouvelée le 21 janvier 2021. Ce renouvellement prendra effet le 31 juillet 2021.
- L'autorisation accordée à la SAS Clinique de la Baie pour exercer l'activité de chirurgie esthétique en hospitalisation complète et de jour est renouvelée le 10 février 2021. Ce renouvellement prendra effet le 16 mai 2021.
- L'autorisation accordée à la SAS Clinique Pasteur-Lanroze pour exercer l'activité de chirurgie esthétique en hospitalisation complète et de jour est renouvelée le 10 février 2021. Ce renouvellement prendra effet le 16 mai 2021.
- L'autorisation accordée à la SAS Institut de Réadaptation du Cap Horn pour exercer l'activité de soins de suite et réadaptation spécialisés dans les affections de la personne âgée poly-pathologique dépendante à temps partiel est renouvelée le 23 février 2021. Ce renouvellement prendra effet le 20 septembre 2021.
- L'autorisation accordée au CH de Saint-Brieuc pour exercer l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra-rénale sous les modalités « dialyse péritonéale à domicile » et « centre de dialyse » sur le site de St Brieuc, « unité de dialyse saisonnière » sur les sites de St Brieuc et Lannion, « unité de dialyse médicalisée » sur le site de Lannion est renouvelée le 23 avril 2021. Ce renouvellement prendra effet le 27 octobre 2021.
- L'autorisation accordée au CHRU de Brest pour exercer l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra-rénale sous la modalité « hémodialyse en centre » sur le site de La Cavale Blanche à Brest est renouvelée le 23 avril 2021. Ce renouvellement prendra effet le 17 août 2021.
- L'autorisation accordée au CH de Vitré pour exercer l'activité soins courants de néonatologie est renouvelée le 10 mai 2021. Ce renouvellement prendra effet le 1^{er} juillet 2021.
- L'autorisation accordée au CH de Vitré pour exercer l'activité de soins de suite et réadaptation spécialisés dans les affections de la personne âgée poly-pathologique dépendante à temps complet est renouvelée le 25 mai 2021. Ce renouvellement prendra effet le 13 avril 2022.
- L'autorisation accordée à la Fondation AUB Santé pour exercer l'activité de médecine en hospitalisation à domicile des Pays de Morlaix est renouvelée le 11 juin 2021. Ce renouvellement prendra effet le 18 avril 2022.

Fait à Rennes, le 2 6 JUIL. 2021

P/ le Directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne Le Directeur général adjoint

Malik LAHOUCINE

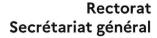
6 place des Colombes CS 14253 35000 Rennes Cedex Tél: 02.90.08.80.00 www.ars.bretagne.sante.fr

f in 💆

préfecture de région

R53-2021-07-01-00009

Arrêté modificatif - interimaire DRAJES - Délégation signature services Rectorat de Rennes





Arrêté modificatif de délégation de signature de monsieur le Recteur de l'académie de Rennes aux responsables des services du rectorat

Le Recteur de la région académique Bretagne, Recteur de l'académie de Rennes

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R222-18 et suivants et R911-82 et suivants,
- Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986, modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat.
- Vu le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre en date,
- Vu l'arrêté du 23 septembre 1992, portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires,
- Vu l'arrêté du 14 mai 1997, portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement,
- Vu l'arrêté du 13 décembre 2001 modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation,
- Vu l'arrêté du 13 décembre 2001 modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et au sein de certains établissements publics et institutions relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports,
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003, modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissants sur délégation du recteur d'académie, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,
- Vu l'arrêté du 9 août 2004 modifié, portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré,

- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés du Ministère de l'Education Nationale,
- Vu l'arrêté rectoral du 17 décembre 2020 du recteur de la région académique Bretagne portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse de l'engagement et des sports de la région académique Bretagne,
- Vu l'arrêté rectoral du 15 avril 2021 de délégation de signature de monsieur le recteur de l'académie de Rennes aux responsables des services du Rectorat et notamment son article 4,
- Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de monsieur Emmanuel Ethis en qualité de recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes,
- Vu l'arrêté du 06 mars 2020 portant renouvellement de monsieur Michel Canerot dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Rennes à compter du 25 avril 2020,
- Vu l'arrêté du 04 août 2017 portant nomination de madame Anne-Sophie Rault, secrétaire générale d'académie adjointe, directrice des ressources humaines,
- Vu l'arrêté du 10 septembre 2018 portant nomination de monsieur Vincent Larzul, secrétaire général adjoint, directeur des moyens et fonctions support,
- Vu l'arrêté rectoral du 09 juillet 2021 chargeant monsieur Pierre Le Grill de l'intérim des fonctions de délégué régional académique à la jeunesse à l'engagement et aux sports de Bretagne.

ARRETE

Article 1:

L'article 4 de l'arrêté rectoral du 15 avril 2021 susvisé est abrogé et remplacé à compter du 01 juillet 2021 par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à monsieur Pierre Le Grill, chargé de l'intérim des fonctions de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à l'effet de signer tous les arrêtés, actes, décisions et correspondances dans la limite des compétences attribuées au recteur d'académie conférées par le décret n°2020-1542 susvisé, à l'exclusion des fonctions supports et notamment celles définies à l'article 10 de l'arrêté du 17 décembre 2020 susvisé ».

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté du 15 avril 2021 susvisé demeurent inchangées.

Article 3:

Le Secrétaire général de l'académie de Rennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et affiché au rectorat.

Fait à Rennes, le 09 juillet 2021

Kullen

préfecture de région

R53-2021-07-30-00001

Décision portant attribution du label de librairie indépendante de référence



DÉCISION portant attribution du label de librairie indépendante de référence

Le préfet de la région Bretagne préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code général des impôts, notamment son article 1464-l;

Vu le décret n°2011-993 du 23 août 2011 modifié relatif au label de librairie de référence et au label de librairie indépendante de référence ;

Vu l'avis de la commission instituée à l'article 4 du décret n°2011-993 du 23 août 2011 en date du 17 juin 2021 ;

Sur le rapport de la présidente du Centre national du livre ;

DÉCIDE:

Article 1er: Le label de librairie indépendante de référence est attribué aux établissements de librairie suivant à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de trois ans :

REGION	DEPARTEMENT	VILLE	ETABLISSEMENT	N° SIRET
Bretagne	Côtes d'Armor	DINAN	LE GRENIER	31422264700021
Bretagne	Côtes d'Armor	GUINGAMP	MOTS ET IMAGES	79043235500010
Bretagne	Côtes d'Armor	TREGUIER	LE BEL AUJOURD'HUI	48283097300012
Bretagne	Côtes d'Armor	LANNION	GWALARN	32132627400016
Bretagne	Côtes d'Armor	PERROS-GUIREC	TOM LIBRAIRIE	43320010200013
Bretagne	Finistère	QUIMPER	RAVY	38862493400054
Bretagne	Finistère	BREST	DIALOGUES	84475629600019
Bretagne	Finistère	LESNEVEN	SAINT CHRISTOPHE	33806211000014
Bretagne	Ille-et-Vilaine	RENNES	LE FAILLER	32989201200025
Bretagne	Ille-et-Vilaine	BRUZ	PAGE 5	33384530300010
Bretagne	Ille-et-Vilaine	RENNES	CRITIC	43170984900019
Bretagne	Ille-et-Vilaine	RENNES	LA COURTE ECHELLE	43944112200017
Bretagne	Ille-et-Vilaine	SAINT-MALO	LA DROGUERIE DE MARINE	38460708100013
Bretagne	Ille-et-Vilaine	SAINT-MALO	LA DROGUERIE DE MARINE (EN FACE)	38460708100021
Bretagne	Morbihan	VANNES	LE SILENCE DE LA MER	53323000900029
Bretagne	Morbihan	LORIENT	COMME DANS LES LIVRES	44208145100027

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

3 N JUL. 2021

Fait à Rennes, le

Le Préfet

Emmanuel BERTHIER

www.bretagne.gouv.fr 3, avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9